

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 682

Artikel: Transparence : pour un droit à l'information
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRANSPARENCE

Pour un droit à l'information

Août 1977: au Grand Conseil genevois, une motion (socialiste) de René Longet propose d'introduire dans la législation cantonale un «principe de publicité des documents administratifs». En point de mire de cette proposition, une brèche dans le principe de confidentialité qui régit tout le système d'accès aux documents ainsi qu'aux séances et réunions des services publics.

Deux ans plus tard, la commission parlementaire «ad hoc» abonde dans le sens du motionnaire.

Et finalement, en septembre 1981, le Conseil d'Etat genevois refuse d'instaurer par voie législative un principe général d'accès aux informations qui «n'apparaît pas compatible avec la liberté de choix et d'action qui est une condition nécessaire de l'efficacité de l'administration».

On est au cœur du problème: l'efficacité contre la transparence! C'est encore dans cette mare d'intérêts contradictoires que Micheline Calmy-Rey vient de lancer un nouveau pavé qui mérite, même au-delà des frontières genevoises, la plus grande attention: la députée socialiste ne propose ni plus ni moins qu'un «droit à l'information» inscrit dans la Constitution et faisant obligation aux autorités cantonales et communales de donner des informations sur leurs activités. Un débat fortement juridique en perspective (champ de l'obligation d'informer, portées des exceptions inévitables, etc.), mais un débat crucial: chacun a au moins une fois dans son existence de contribuable ou de citoyen expérimenté combien la confidentialité est porteuse d'inégalités. Micheline Calmy-Rey: «(...) A trop vouloir cacher, l'Etat crée surtout de véritables rentes de situation au profit de ceux qui disposent de relations privilégiées avec ses services. Le secret est propice au développement des tentations, à l'institutionnalisation des pressions, à la multiplication des passe-droits.»

seillère nationale et députée sortante Monika Weber, les principaux candidats socialistes dans leur fief de Zurich-Nord (11/12).

Malgré tous ses discours sur la famille, la mère, etc., le Parti démocrate-chrétien ne se pose pas en grand parti émancipateur: tout juste 9 élues sur 87 à Lucerne (10,3%) et 2 élues sur 23 à Zurich (8,7%). Comme quoi le fait de détenir la majorité absolue n'offre aucune garantie d'effort anti-discriminations de fait; qui peut le plus ne veut pas forcément le moins.

Dans le genre militaro-ruralo-machiste, l'UDC reste pure et dure: pas une seule élue sur 35 députés à Zurich, aucune parlementaire fédérale dans une groupe de 28 représentants du peuple et des cantons. Pour l'UDC, la politique reste une affaire d'hommes. Comme l'école de recrues, le marché

aux bestiaux, la partie de cartes et le goût des vrais Stumpfen.

A l'autre bout de l'éventail politique, le féminisme marche bien, malgré les brusqueries souvent mal comprises de celles qui veulent bondir tout de suite en plein XXI^e siècle. Il contribue même efficacement à la survie des partis socialistes fortement minoritaires: voyez Lucerne, avec sa députation fifty-fifty, voyez le Valais, qui présente efficacement depuis douze ans un visage féminin à Berne.

EN BREF

Dans le dernier magazine du «Tages Anzeiger» (17), la médecine à l'ordre du jour. En deux sujets, à vrai dire tout à fait différents: d'une part une somme sur les scanners et autres «super-machines», leur influence sur la science du diagnostic et la santé en général; d'autre part une dizaine de pages consacrées à la psychiatrie en URSS, bilan dû au psychiatre américain Walter Reich; un travail qui pour une fois ne sacrifie pas aux poncifs du genre. Ce texte inclinera peut-être le lecteur à se reporter à la dernière livraison (mai-juillet 83: une des seules publications de ce type qui soit aussi ponctuelle!) du «Bulletin du comité de solidarité socialiste avec les pays de l'Est, Samizdat 83» (adresse utile c.p. 31, 1213 Petit-Lancy) dont le sommaire comprend, outre la régulière «chronique de la répression», des documents et des analyses de la situation en Pologne, en Tchécoslovaquie, en URSS et en Hongrie.

MOTS DE PASSE

Lâcher de ballons

Aussitôt séparé du corps
le nom ficelé à sa bulle d'air
va dire ailleurs
le jour et l'heure de cet écart.

H. Bezençon.

DÉMOCRATIE

Femmes en plus

A en juger d'après les résultats des élections cantonales à Lucerne et Zurich (mais non au Tessin, il est vrai), les femmes s'infiltrèrent toujours plus avant dans les législatifs cantonaux: elles sont désormais 28 au lieu de 18 (sur 170 sièges) à Lucerne, et 27 au lieu de 26 (sur 180 sièges) à Zurich.

L'égalité arithmétique au sein d'une députation n'est désormais plus une utopie: à Lucerne, le groupe socialiste compte 6 élues sur 12 députés, les Poch (et «colorés») même 6 sur 11. A Zurich, les indépendants ont placé 6 femmes parmi leurs 12 députés, s'offrant le luxe de battre, grâce à la con-